

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

2	0	2	6	7	2	0	3	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

L'acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage

MINISTERE DE LA CULTURE - PREFECTURE DE LA REGION OCCITANIE

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES OCCITANIE

Site de MONTPELLIER

CS 49 020 - 5, rue Salle l'Evêque – 34 967 MONTPELLIER Cédex 2

Mandataire

à compléter

Objet du marché

Travaux de sécurisation vis-à-vis du risque incendie

Lot 7_ Caméras thermiques

Marché sur procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du CCP et sous la forme d'un marché à tranche(s) optionnelle(s) tel que défini aux articles R.2113-4 à R.2113-6 du CCP.

L'offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la remise des offres

Date du marché

**Notification horodatage Place*

Numéro d'EJ du contrat

Montant TTC

Code CPV principal

Imputation

L'acte d'engagement comporte 12 pages et l'annexes n°_1__

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)***Représentant du Maître d'ouvrage (RMO)***

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie
Conservation régionale des monuments historiques

Ordonnateur

Conservation régionale des monuments historiques

Maîtrise d'œuvre

Mael De Quelen, architecte en chef des monuments historiques

Agence Maël de Quelen - 27 Passage du Caire 75002 Paris
Tel : 09 54 80 95 85 SIRET : 809 306 236 000 13

Comptable public assignataire

Directeur départementale des finances publique de l'Hérault

Dans tout ce document, le code de la commande publique est désigné par l'abréviation CCP.

PREAMBULE

Les travaux sont réalisés en une tranche et 7 lots

LOT n° 1:	Maçonnerie – installation de chantier
LOT n° 2:	Menuiserie - Cloison
LOT n° 3:	Plomberie – colonne sèche
LOT n° 4:	Electricité
LOT n° 5:	SSI
LOT n° 6:	Caméras thermiques
LOT n° 7:	VRD

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)☐ **Je soussigné,**

Nom	et																											
prénom :																												
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :																												
Domicilié à :																												
Tel. :								Fax :																				
Courriel :																												
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)																												
Au capital de :																												
Ayant son siège à :																												
Tel. :								Fax :																				
Courriel :																												
N° d'identité d'établissement (SIRET) :		<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																										
N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :																												

☐ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1															
Nom	et														
prénom :															
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :															
Domicilié à :															
Tel. :								Fax :							
Courriel :															
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la															

société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :	

Cotraitant n° x	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription au répertoire des métiers ou q au registre du commerce et des sociétés :	

(à dupliquer selon le nombre)

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) N° 2024-72-002 du 12 février 2024 et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents et renseignements visés aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du CCP ;

- ☐ **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'**est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

- ☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

- ☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du CCP ainsi que les attestations visées aux articles 1-6.1, 1-6.2 et 1-6.3 du CCAP et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisée en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCAP.

ARTICLE 2. PRESTATIONS ET PRIX**2-1. Montant du marché**

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de remise de l'offre fixée en page 1 du présent acte d'engagement. Ce mois est réputé correspondre à celui de la date à laquelle le candidat a fixé son prix remis dans son offre finale.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Le marché comporte une **tranche unique**

Evaluation des travaux

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- Montant hors TVA :
 - TVA au taux de %, soit
 - Montant TVA incluse :
- Arrêté en lettres à

☐ **Groupement conjoint**

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement conjoint** ainsi que la répartition de la rémunération correspondante sont joints en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire y indique en outre le montant de sa prestation de mandat.

2-2. Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire annexé constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder. Le montant indiqué au formulaire DC4 est exprimé hors taxe ; le titulaire doit également préciser dans ce formulaire que la TVA est autoliquidée.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

☐ **Entreprise unique**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

☐ **Groupement solidaire**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

Les déclarations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

☐ **Groupement conjoint**

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

N° du cotraitant	Montant hors TVA
1	
x	
Total	

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

ARTICLE 3. DELAI D'EXECUTION DU MARCHE**3-1. Période de préparation**

Le délai de la période de préparation d'une tranche part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer la période de préparation de la tranche considérée.

Le délai de la période de préparation pour chaque tranche est de 1 mois.

Etant précisé :

- qu'en cas de recouvrement total de tranches dans le temps, les délais de préparation propres à chacune de ces tranches sont remplacés par un délai global, pour les tranches concernées, égal à 13 % du total des délais de préparation correspondants. Le délai global, exprimé en jours, résultant de ce calcul est arrondi à l'unité supérieure, les mois étant comptés pour 30 jours. Toutefois, si ce délai n'est pas de 2 mois, il est dérogé à l'article 28.1 du CCAG.
- qu'en cas de chevauchement partiel de tranches dans le temps, la décision d'affermissement, notifiée par ordre de service, propose, le cas échéant, le remplacement des délais propres à chaque tranche par le délai global calculé comme ci-dessus. Toutefois, si ce délai n'est pas de 2 mois, il est dérogé à l'article 28.1 du CCAG. Le titulaire dispose alors d'un délai de 15 jours pour faire connaître son opposition à la proposition du maître d'ouvrage dans les formes prévues à l'article 3.1 du CCAG. Dans ce cas, les délais propres à chaque tranche sont alors automatiquement maintenus.

A chaque fois qu'un recouvrement ou un chevauchement partiel entraîne l'application d'un délai global, ce délai est toujours calculé sur la base des délais propres à chaque tranche.

3-2. Délai d'exécution des travaux

Le délai d'exécution des travaux de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux de la tranche considérée.

Il est fixé comme suit :

Tranche	Délai	
unique	6	mois

Etant précisé :

- qu'en cas de recouvrement total de tranches dans le temps, les délais d'exécution propres à chacune de ces tranches sont remplacés par un délai global, pour les tranches concernées, égal à 13 % du total des délais d'exécution correspondants. Le délai global, exprimé en jours, résultant de ce calcul est arrondi à l'unité supérieure, les mois étant comptés pour 30 jours.
- qu'en cas de chevauchement partiel de tranches dans le temps, la décision d'affermissement, notifiée par ordre de service, propose, le cas échéant, le remplacement des délais propres à chaque tranche par le délai global calculé comme ci-dessus. Le titulaire dispose alors d'un délai de 15 jours pour faire connaître son opposition à la proposition du maître d'ouvrage dans les formes prévues à l'article 3.1 du CCAG. Dans ce cas, les délais propres à chaque tranche sont alors automatiquement maintenus.

A chaque fois qu'un recouvrement ou un chevauchement partiel entraîne l'application d'un délai global, ce délai est toujours calculé sur la base des délais propres à chaque tranche.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-2 du CCAP.

☐ **Entreprise unique**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

[illegible]

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Groupement solidaire à comptes séparés**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	
code banque :	
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

(tableau à dupliquer en cas de plusieurs cotraitants)

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ Grouperement conjoint

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
IBAN	
BIC (par SWIFT)	

(Tableau à dupliquer en cas de plusieurs cotraitants)

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐ **Entreprise unique**

Le titulaire désigné ci-devant :

☐ **refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **accepte** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

☐ **Groupement solidaire à comptes séparés**

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	☐ refusent de la percevoir	☐ acceptent de la percevoir
x	☐ refusent de la percevoir	☐ acceptent de la percevoir

☐ Grouperement conjoint

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	☐ refusent de la percevoir	☐ acceptent de la percevoir
x	☐ refusent de la percevoir	☐ acceptent de la percevoir

ARTICLE 5. INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTE

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des articles N° 1-6.5 et N°11 relatifs à l'action obligatoire d'insertion,

☐ **m'engage** sans réserve, à :

- réserver, dans l'exécution du présent marché, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-1 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 11-2 du CCAP, afin

de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.

- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représentés par :

mandataire du groupement, à :

- réserver, dans l'exécution du présent marché, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-1 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 11-2 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

☐ **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représentés par :

mandataire du groupement, à :

- réserver, dans l'exécution du présent marché, un nombre d'heures de travail au moins égal à celui indiqué à l'article 11-1 du cahier des clauses administratives particulières à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- prendre l'attache du facilitateur de la clause sociale désigné à l'article 11-2 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d'action pourra être élaboré à cet effet avec l'accompagnement du facilitateur.
- fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion.

Fait en un seul original

à : le :

Signature(s) numérique de l'/des entreprise(s) :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le représentant du Maître d'ouvrage

Date d'effet du marché**Accusé de lecture via plateforme place faisant foi**Reçu notification du marché le :

☐ ANNEXE N°__ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Répartition de la rémunération correspondante

1. Détail des prestations :

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)
N°x		

2. Répartition de la rémunération

Prestations	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1			
TVA %			
TVA %			
Prestation de mandat			
Total mandataire (I)			
Autres cotraitant			
N° x TVA %			
TVA %			
Total autres cotraitants (II)			